

CAP maintenance des véhicules option véhicules légers



Diplôme
CAP



Domaine(s)
d'étude
Qualité
industrielle,
Génie
mécanique



Accessible en
Formation en
alternance



Établissements
Pôle formation
automobile
d'Albi

Présentation

Réaliser l'entretien périodique des véhicules ou la maintenance corrective des véhicules, tel est le principal objectif du CAP Maintenance des véhicules option véhicules légers.

Avec cette formation professionnelle, les élèves apprennent toutes les étapes de la maintenance de véhicule : réaliser l'entretien périodique des véhicules (organiser un entretien périodique, identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique, réaliser des opérations de remplacement dans le cadre d'un entretien périodique, apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule) et réaliser la maintenance corrective des véhicules (préparer une intervention corrective, réaliser le remplacement ou la réparation des composants, réaliser le réglage des systèmes, réaliser le contrôle qualité d'une intervention corrective, réaliser le diagnostic de premier niveau). Ils abordent également la gestion de leur poste de travail et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

Admission

Conditions d'admission

- **Admission de droit** : Non

Contact(s)

Autres contacts

Pôle formation automobile d'Albi

Adresse

8 CHEMIN DE LA BESSE
81000 ALBI

Email : contact@formationauto.fr

Téléphone : 05 63 47 97 83

Site : [🔗](#) Pôle formation automobile d'Albi

Modalités d'enseignement : alternance

Métiers de demain

Thématiques : Hydrogène décarboné

Projets porteurs : Genhyo

Infos pratiques

Lieu(x)

 Albi

En savoir plus

URL vers le site de l'ONISEP

 <https://www.onisep.fr/http/redirection/formation/slug/FOR.11280>

Programme

Organisation

La formation comporte des *enseignements généraux obligatoires* :

- français et histoire - géographie - enseignement moral et civique
- mathématiques et physique - chimie
- éducation physique et sportive
- prévention - santé - environnement

des *enseignements facultatifs* :

- langue vivante
- arts appliqués et cultures artistiques.

Ces enseignements couvrent environ la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire.

Les *enseignements technologiques et professionnels* représentent un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils concernent les enseignements suivants :

pour l'entretien périodique des véhicules :

- organisation de l'intervention
- réalisation des contrôles définis par une procédure
- remplacement de pièces d'usures, de fluides et/ou ajustement des niveaux et pressions pneumatiques
- réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique
- conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle

pour la maintenance corrective des véhicules :

- préparation de l'intervention
- remise en conformité les systèmes
- réalisation de diagnostic de premier niveau